



## Divorce par consentement mutuel,evenement nouveau,refuser le divo

Par **cassi**, le **23/06/2011** à **08:14**

Bonjour,

je me suis déjà exprimé sur ce sujet à propos de mon divorce par consentement mutuel qui doit se faire en novembre, mais voilà un événement nouveau vient de se produire mon mari m'a menti sur toute la ligne après être parti de la maison (il a trouvé un appartement mais sans changer d'adresse) m'a dit que il n'avait plus de sentiments pour moi et voulait vivre tout seul et éventuellement refaire sa vie s'il trouvait chaussure à son pied plus tard, j'ai accepté le divorce par consentement mutuel parce que il m'a dit que si je refusais il me laisserait sans rien et que je n'aurais plus que mes yeux pour pleurer il m'a donné quelques exemples. En fin de compte il a pris l'appartement pour faire genre parce que j'ai appris et vu de mes yeux mon mari rentrer et rester le soir chez une femme qui je connais il m'a tout les deux menti et d'après moi il me mentait depuis 2 ans je suis en colère je ne veux plus de ce divorce, pas comme ça je suis marié depuis 34 ans avec lui j'ai des enfants adultes 31 ans et 25 ans je me sens aujourd'hui vieille de plus de 10 ans j'en ai 57 ma question est celle-ci puis-je revenir en arrière refuser le divorce dans l'état actuel et l'obliger à attendre 2 ans pour divorcé d'office, merci de votre réponse rapide, est-ce que je dois contacter l'avocat que nous avons en commun de ma décision

Par **mimi493**, le **23/06/2011** à **12:26**

ça dépend où vous en êtes du divorce  
Prenez votre propre avocat

Par **cassi**, le **27/06/2011** à **13:57**

la question etait passage chez le jaf le 4 novembre on a deja reçu la convocation, puis-je aujourd'hui dire a l'avocat que nous avons en commun stop je ne veux plus divorce ou c'est trop tard parceque j'ai signé la convention et la requete ,ou si je ne me presente pas a la convocation du divorce le 4 novembre et mon mari oui peuvent t'il prononcer le divorce sans ma presence

Par **mimi493**, le **27/06/2011** à **14:02**

Vous pouvez refuser le divorce mais pour une simple question d'orgueil vous risquez de perdre beaucoup